

COMMUNE DE CHAMPAGNEY
PV ET LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
NUMÉRO 01-2024 DU 9 FEVRIER 2024 A 20H00

Présents à 20h00 : Pascal AUVERNOIS, Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Stéphanie LEROY, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Absent excusé : Bénédicte VERNE avec pouvoir à Pascal AUVERNOIS

Secrétaire de séance : Stéphanie LEROY

Ouverture de séance 20h00

APPROBATION DU P.V. ET LISTE DES DELIBERATIONS DU C.M. DU 23 NOVEMBRE 2023 : voté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET COMMUNAL ET FORET

Le Maire est sorti de la pièce. Le reste du C.M. accepte le budget communal 2023.

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
PRINCIPAL	354 501.60	-200 758.44	153 743.16
FORET	136 570.52	-49 128.43	87 442.09

voté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 : voté à l'unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL ET FORET : voté à l'unanimité

REPRISE DE CONCESSIONS PERPETUELLES

Le maire expose au conseil municipal la reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la reprise des neuf concessions et autorise le maire à s'ingérer tous les documents relatifs à la reprise des concessions.

REGLEMENT INTERNE DE LA SALLE DE REUNIONS

Les tarifs pour les habitants de la commune restent inchangés et pour les extérieurs à la commune de Champagny sont de 100 € pour une ½ journée, 170 € pour une journée, 220 € pour deux jours et la caution est de 1 000 €. Une réservation doit se faire au heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

ATELIER COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire rappelle que la commune ne dispose pas d'atelier communal ni d'un lieu de stockage pour les matériaux et le petit matériel et que les véhicules communaux sont garés sur un terrain privé en extérieur. Le maire propose la construction d'un atelier communal. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de construction d'un atelier communal, sollicite l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à 30% et sollicite la C.A. du Grand Dole au titre du fonds de concours à 35 %.

RENOUVELLEMENT CONVENTION INFORMATIQUE AVEC S.I.D.E.C.

Le maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition au service informatique du SIDEC. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette convention.

DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR RESEAUX PLUVIALES

Considérant la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la réalisation des études techniques et la direction des travaux sur les réseaux d'Eaux Pluviales et bordures voirie. Le maire propose de retenir le SIDEC. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le SIDEC pour des travaux en 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- Volets ancienne Cure : le dossier est supprimé, il n'était pas éligible à la subvention.
- Parcs éoliens : des négociations sont en cours sur le bail emphytéotique.
- CRAPA (parcours de santé) : les travaux vont démarrer au printemps.
- Lotissement quartier des Corvées : en attente de l'I.N.R.A.P. (archéologie)
- Habitat partagé séniors : le dossier est à l'étude
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : une réunion publique est prévue fin mars

Clôture de séance : 22h00